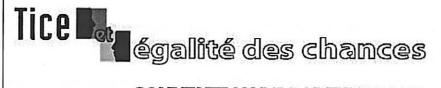
Semes renconfres



CONVENTION DE PARTENARIAT

«Rencontres TICE 2010»

Entre:

Le CRDP (Centre Régional de Documentation Pédagogique),

représenté par : Monsieur Dominique Raulin son directeur

55 rue Notre Dame de Recouvrance BP 2219

45012 Orléans cedex1

d'une part

et

QUERY Infamalique

représenté par : R. N. COSTA

d'autre part

Il est convenu que:

ARTICLE 1: Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les prestations liées à la participation aux « Rencontres TICE 2010 »

ARTICLE 2: Tarifs

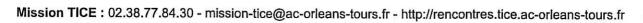
 Logo* du partenaire (apposé sur l'affiche des Rencontres TICE 2010 et le carton d'invitation) : 500 €

*le partenaire doit transmettre son logo qu'il souhaite apposer sur les différents supports de communication en fournissant un fichier informatique de très bonne qualité et de préférence vectoriel.

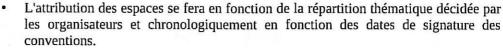
Stands (dans la limite de la place disponible) :



6m²	9m²	12m²	m² supp.	Nbr m² supp.	Total
800,00 €	3 000,00 €	1 200,00 €	100,00 €		8006



Semes renconfres



•	Le partenaire peut apporter une participation en nature. U du stand pourra alors être négociée.	ne diminution sur le tarif
	Montant de la réduction négociée :	۹
	Liste des produits fournis :	
• • • •		••••••
		•••••
• • • •		

Ce montant devra être versé à l'agent comptable du CRDP du Centre soit par virement bancaire à **COMPTE TG 10071 45000 00003 000038 15**, soit par chèque à la signature

Le montant total de la participation financière s'élève à : 8006

ARTICLE 3: Engagements des organisateurs

de la présente convention.

- le logo sera inséré sur le site académique des « Rencontres TICE 2010 », sur la page consacrée aux partenaires ;
- les partenaires peuvent transmettre un texte descriptif qui sera mis en ligne sur le site académique des Rencontres TICE 2010;
- [Le logo du partenaire sera apposé sur les documents de communication des Rencontres TICE 2010 (affiche, carton d'invitation). La convention doit être signée le 10 juillet 2010 au plus tard pour pouvoir apposer le logo*;
- Le partenaire peut organiser des événements ponctuels sur son stand ;
- ces événements seront affichés sur le site académique des Rencontres TICE 2010. Il faut qu'ils soient signalés aux organisateurs le 30 septembre 2010 au plus tard;
- un panneau récapitulatif des événements de la journée ainsi qu'un plan de l'espace d'exposition seront dressés dans le hall d'accueil ;
- les logos des partenaires seront apposés sur un kakémono à l'entrée. Pour que le logo* du partenaire puisse être apposé sur l'affiche et / ou le kakémono, la convention doit être signée le 10 juillet 2010 au plus tard ;
- tous les stands disposeront d'un accès internet Wifi (pour un accès filaire, voir les conditions avec avec les organisateurs);
- tous les stands disposeront d'un disjoncteur avec bloc 3 prises
 - *le partenaire doit transmettre son logo qu'il souhaite apposer sur les différents supports de communication en fournissant un fichier informatique de très bonne qualité et de préférence vectoriel ;

[l'article 3 sera rédigé en fonction des choix faits dans l'article 2]





emes rencontres

ARTICLE 4 : Résiliation et modalités de remboursement

Cette convention pourra être résiliée sans pénalité avant le 25 août 2010 et remboursée à 100% sur demande écrite à l'agent comptable du CRDP. Ensuite le calendrier suivant s'appliquera :

- avant le 10 septembre 2010 : remboursement de 60% de la somme convenue dans la convention
- avant le 25 septembre 2010 : remboursement de 25% de la somme convenue dans la convention
- au delà du 25 septembre : aucun remboursement ne sera effectué.

Les litiges concernant l'application de la présente convention seront portés devant le Tribunal d'instance d'Orléans.

Orléans, le :	Pais ,, le 5-7-2010
Le directeur du CRDP	pour le partenaire
	,

1 Boulevard Charles De Gaulle Immeuble Le Noblet - Hall A 92700 COLOMBES

Tél: 01.49.97.33.00 - Fax: 01.49.97.33 ਹਵ



